



LISTE DES PIÈCES EXIGIBLES A JOINDRE AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION EN
1^{ère} année et 2^{ème} année CPGE
Année scolaire : 2024-2025

- 1. La Fiche d'inscription et de renseignements** à télécharger (à imprimer en format paysage et en recto seul) et à compléter par tous les candidats.
- 2. Certificat de fin de scolarité** (= EXEAT) à demander à l'établissement d'origine (sauf les élèves de Buffon 2023-2024).
- 3. Le relevé des notes du Bac** avec la mention ADMIS pour les candidats entrant en CPGE 1^{ère} année.
- 4. Copies des bulletins trimestriels ou semestriels** depuis Terminale (sauf les élèves de Buffon 2023-2024).
- 5. Attestation de recensement** ou de la JAPD (Journée d'appel de préparation à la défense) pour les candidats de la nationalité française (sauf les élèves de Buffon 2023-2024)
- 6. Copie du Livret de famille** ou de la **Carte nationale d'identité**, ou tout document officiel spécifiant le nom des responsables légaux (sauf les élèves de Buffon 2023-2024).
- 7. Un chèque de 70 €** établi à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Buffon pour la participation aux frais de reprographie. *Merci d'inscrire votre NOM, prénom et classe 2024-2025 (MPSI, PCSI, MP*, PC*, PSI) sur le dos du chèque.*
- 8. Un chèque de l'ordre de 10 €** pour la contribution volontaire à la **Caisse de solidarité** (aide à la restauration et aux frais de scolarité pour les élèves qui en font la demande) établi à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Buffon. *Merci d'inscrire votre NOM, prénom et classe 2024-2025 sur le dos du chèque.*
- 9. Restauration si vous déjeunez en établissement** : attestation indiquant le quotient familial 2024-2025 avec un chèque en montant équivalent du prix de x20 repas à **déposer au service Intendance**. *Merci d'inscrire votre NOM, prénom et classe 2024-2025 (MPSI, PCSI, MP*, PC*, PSI) sur le dos du chèque libellé à l'ordre de l'Agent comptable de lycée Buffon.*
- 10. Etudiants boursiers : Notification de bourse CROUS 2024-2025** d'Enseignement supérieur + RIB. En revanche, ne pas attendre la Notification CROUS pour faire son inscription dans les délais fixés.
- 11. Fiche Infirmerie** à télécharger et à remplir par tous les candidats.
- 12. Sécurité sociale étudiant** : entrants CPGE 1^{ère} année en 2024-2025 restent pris en charge par leur organisme de Sécurité sociale actuel (généralement, celui de leurs parents). Aucune démarche d'affiliation nécessaire ni la cotisation à la Sécurité sociale à régler pour 2024-2025.
En revanche, tout étudiant s'inscrivant en CPGE 2^{ème} année en 2024-2025, doit fournir une copie de sa Carte vitale ou de l'attestation d'affiliation à la Sécurité sociale.
Etudiant s'inscrivant en CPGE 2^{ème} année n'ayant pas encore la sécurité sociale en France, doit s'engager à faire des démarches sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F675#1>, pour son affiliation au régime de la sécurité sociale d'un étudiant. Dans ce cas, **Fiche d'engagement « Affiliation à la Sécurité sociale »** à renseigner et signer.

MERCI DE NE PAS JOINDRE VOTRE PHOTO D'IDENTITE

N.B : LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTES.